

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JUIN 2022**

Nombre de conseillers en exercice : 33
Nombre de conseillers présents : 29
Nombre de conseillers votants : 32

Le quorum (17/33) est atteint

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-neuf juin à vingt heures, le CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Madame Lydia CHEVALIER, 1^{ère} adjointe.

Date de la convocation : 23 juin 2022

Etaient présents : Mme Lydia CHEVALIER, M. Raphaël LANTERI, Mme Simone DUFAYET, M. Jean-Marie ROLLET, M. Benjamin GABIRON, Mme Gaelle SOULIER-SOTGIU, M. Daniel VIZIERES, M. Michel JUMELET, Mme LARDET-ROMBEAUX, M. Victorien LACHAS, Mme Marie-Christine SYLVAIN, M. David BEDIN, M. Philippe SAINTE-CROIX, M. Michel ROUZIOU M. Guillaume MERLET, Mme Valentine CALABRE, Mme Régine WATERLOT, M. Pascal PARENTY, Mme Siham FOURSANE, M. Abdelkrim DAOUDI, Mme Natacha EUSEBE, Mme Josseline JASON, M. Rida BOULTAME, M. Aziz BOUJDAG, Mme Patricia JOSE, Mme Jacqueline DISANT, M. Bruno LE CUNFF, Mme Patricia FIDI, Monsieur Antoine MIGALE.

formant la totalité des membres en exercice

Conseillers municipaux absents ayant donné un pouvoir

Mme FAUQUEUR donne pouvoir à M. ROLLET

M. GOURY donne pouvoir à M. LANTERI

Mme CARON donne pouvoir à Mme FOURSANE

Conseillers municipaux ayant rejoint la séance en cours

M. BOUJDAG a rejoint la séance pendant l'étude du relevé de décisions, à 20h30

Accusé de réception en préfecture
095-219506375-20220629-1-2-06-2022-DE
Date de télétransmission : 07/07/2022
Date de réception préfecture : 07/07/2022

***Madame Régine WATERLOT est désignée
secrétaire de séance.***

COMMUNE DE VAUREAL

DELIBERATION N° 1.2/06/2022

NOMENCLATURE ACTES :

7.1 Décisions budgétaires

OBJET : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021 DU BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE DE VAUREAL

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Sur proposition de Monsieur Jean-Marie ROLLET, adjoint au Maire chargé des finances et de la commande publique,

VU le code général des collectivités territoriales, articles L.1612-12, 13 et 14, et L.2121-14 et L.2121-31 relatifs aux comptes de gestion et aux comptes administratifs,

VU l'arrêté du 18 décembre 2017 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M.14 des communes et de leurs établissements publics administratifs,

VU la délibération n° 1.1/03/2021 en date du 10 mars 2021 portant adoption du budget primitif 2020,

VU la délibération n° 1.5/06/2021 en date du 29 juin 2021 portant adoption du budget supplémentaire du budget principal de la ville,

VU le compte de gestion de l'exercice 2021 élaboré par le Trésorier Municipal, conforme au compte administratif 2021,

VU l'article L2121-14 du code général des collectivités territoriales selon lequel le Maire doit se retirer au moment du vote du compte administratif et le conseil municipal élire son président,

CONSIDÉRANT que le compte administratif de l'exercice 2021 du budget de la ville est la traduction du bilan financier de l'ordonnateur et présente les résultats de l'exécution du budget de l'exercice 2021,

CONSIDÉRANT que le Conseil municipal est appelé à délibérer sur le compte administratif avant le 30 juin de l'année qui suit l'exercice budgétaire écoulé, après transmission par le comptable public du compte de gestion,

CONSIDÉRANT que le compte administratif de l'exercice 2021 du budget de la ville est conforme, en tous points, aux résultats du compte de gestion de l'exercice 2021 présenté par le comptable public,

**APRÈS AVOIR ENTENDU L'EXPOSÉ DU RAPPORTEUR
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ**

**HORS LA PRESENCE DE MADAME LE MAIRE ET
SOUS LA PRESIDENCE DE MADAME LA 1^{ERE} ADJOINTE AU MAIRE**

DECIDE A LA MAJORITE

(26 pour / 6 contre : Mesdames Disant, José et Messieurs Boujdag, Boultame, Le Cunff, Migale)

ARTICLE 1 : D'ADOPTER LE COMPTE ADMINISTRATIF de l'exercice 2021 du budget principal de la ville arrêté comme suit :

Résultat de l'exercice		2021	
		Fonctionnement	Investissement
A	Dépenses	17 269 827,05 €	4 798 683,38 €
B	Recettes	19 046 088,65 €	4 505 552,64 €
C	Solde de l'exécution (B-A)	1 776 261,60 €	- 293 130,74 €
Résultat intermédiaire		Fonctionnement	Investissement
C	Solde de l'exécution	1 776 261,60 €	-293 130,74 €
D	Résultat reporté (N-1)	4 686 879,78 €	473 202,10 €
E	Résultats intermédiaires (C+D)	6 463 141,38 €	180 071,36 €
Solde des restes à réaliser		Fonctionnement	Investissement
F	Restes à réaliser N-1	0,00 €	- 770 970,85 €
G	Résultat cumulé (E+F)	6 463 141,38 €	- 590 899,49 €
Résultat cumulé à reporter au BS		6 463 141,38 €	- 590 899,49 €
Résultat global		5 872 241,89 €	

ARTICLE 2 : Madame le Maire de la commune de Vauréal est chargée de l'exécution de la présente délibération qui sera transmise au contrôle de légalité, dont ampliation sera notifiée aux délégataires et publiée au recueil des actes administratifs.

**Pour extrait conforme
au registre des délibérations**

**Madame la 1^{ère} adjointe au Maire
Lydia CHEVALIER**

Date exécutoire : 07 JUL. 2022
Date de notification : /
Date de mise en ligne : 07 JUL. 2022



La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux mois, devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise, à compter de sa réception par le représentant de l'Etat ainsi que de sa notification à la personne intéressée ou de son affichage pour tout tiers ayant un intérêt à agir.